que notre budget soit obéré ; que leur importe tout cela, pourvu que satisfaction soit donnée à leurs préventions et à leurs haines ? Ce qu'ils veulent, c'est que toute idée religieuse soit bannie de l'enseignement public et, en attendant que la loi soit avec eux, ils préparent leurs moyens d'action. Ils espèrent avoir plus facilement raison des répugnances des instituteurs laïques que de celles des religieux. Voilà, au fond, le véritable but de leur laïcisation à outrance.

Ils ne reculent pas devant les accusations les plus révoltantes, pour rallier l'opinion à un système aussi anti-libéral.

En veut-on un exemple ?

Le *Petit Nord* de ce matin ne conteste pas les services rendus par les Frères; il ne songe pas à rechercher si, à Roubaix, leur enseignement a été inférieur à celui des instituteurs laïques. Il imprime brutalement ceci : « En présence des scandales dont les » congréganistes nous donnent chaque jour » le spectacle, il est du devoir des adminis- » trations municipales de soustraire les en- » fants à leur contact pernicieux. »

Et c'est tout. Toute l'argumentation repose seulement là-dessus.

Notre confrère nous rend ainsi la tâche plus facile. Sans perdre notre temps à discuter avec lui, nous allons interroger les statistiques OFFICIELLES et leur demander le tableau des condamnations pour crimes et délits contre les mœurs commis par les institutions *laïques* et par les instituteurs *congréganistes*.

Voici la période qui va de 1867 à 1877. Le relevé des deux années 1870 et 1871, qui furent si troublées, n'a pas pu être dressé très-exactement.

1867	laïques	22	congréganistes	2
1868	—	21	—	4
1869	—	19	—	6
1872	—	16	—	4
1873	—	19	—	6
1874	—	18	—	5
1875	—	18	—	7
1876	—	26	—	5
1877	—	23	—	3

Ce qui donne un total de 183 condamnations pour les laïques et de 42 pour les congréganistes.

Or, comme d'après les statistiques officielles, il y a en France 73,906 instituteurs et professeurs laïques, et 49,725 instituteurs et professeurs congréganistes, la proportion des crimes et délits commis par les uns et par les autres est celle-ci :

Pour les laïques, de 24 à 25 sur 10,000.

Pour les congréganistes, de 8 à 9 sur 10,000.

Il y a donc trois fois plus de laïques condamnés que de congréganistes.

Si nous ressentions pour les instituteurs qui ne portent pas l'habit religieux, la haine que le *Petit Nord* professe pour les maîtres congréganistes, il ne nous resterait plus qu'à conclure en dénonçant les « dangers de toute sorte que présentent l'enseignement des instituteurs laïques et leur commerce avec la jeunesse. »

Nous n'avons pas ces procédés de discussion. Nous ne tirerons des chiffres que nous venons de citer, que cette conclusion; c'est que la pratique exacte des principes religieux est encore la meilleure sauvegarde morale.

Quant aux instituteurs laïques, nous reconnaîtrons volontiers qu'ils rendent, à Roubaix, des services à l'enseignement public et nous n'avons nulle envie de les discréditer. Si nos amis revenaient aux affaires, les écoles non congréganistes n'auraient rien à redouter de leur part. Nous réclamons l'égalité *pour toutes les consciences* devant le budget municipal.

Et pour que cette égalité soit respectée, il faut que l'élément congréganiste continue de subsister dans les écoles communales de Roubaix, à côté de l'élément laïque.

Voilà notre conclusion.

ALFRED REBOUX.

Les hommes de la classe 1867 qui ont déposé leur livret à la mairie de Roubaix, du 20 novembre au 4 décembre sont priés d'aller les chercher à la gendarmerie.

Les congés définitifs des hommes de la classe de 1861, canton-Est et Ouest sont arrivés à la gendarmerie et seront délivrés à partir de ce jour.

Nous avons annoncé dans notre journal, qu'un sieur Borissow, s'occupant d'articles de filatures, avait été condamné à six mois de prison pour banqueroute simple. Nous apprenons que cette indication a fait supposer à diverses personnes qu'il s'agissait de M. Cornélius Borissow, négociant, rue à Fiens, 3 ter, à Lille et rue Pauvrée, 41; à Roubaix, qui, depuis vingt-cinq ans, fait le même commerce.

Nous nous empressons de dissiper cette erreur, en informant nos lecteurs, que la personne condamnée est un homonyme, qui depuis deux ans seulement, était établie, rue du Pays, 38, à Roubaix, et rue Mercier, 21, à Lille, sous la raison sociale A. Borissow et Cie.

Une intéressante cérémonie aura lieu mercredi prochain, à l'église Saint-Martin. M. et Mme Beuscart-Desfontaines célébreront leurs noces d'or.

La société chorale de Notre-Dame dirigée par M. Peers, exécutera à cette occasion, la messe solennelle de Mozart.

Voici le tableau des portions des chemins d'intérêt commun et vicinaux ordinaires entretenues à l'état de viabilité au 1er janvier 1882, sur le territoire de Tourcoing :

Chemins d'intérêt commun

1° De Croix à Roubaix et à Mouscron.
2° De Leers à Tourcoing.
3° De Croix à Mouscron.
4° D'Halluin à Tourcoing.

Chemins vicinaux ordinaires

1° Chemin du Château;
2° » du Pont-de-Neuville ;
3° » du Tilleul ;
4° » du Pont-des-Plats ;
5° » de la Latte ;
6° » de la Blanche-Porte.

Ce tableau a été publié dans toute la ville, conformément aux articles 106 et 108 de l'instruction générale sur les chemins vicinaux.

Les chemins qui n'auront fait l'objet d'aucune observation seront considérés comme étant en état de viabilité par le seul fait de la publication du tableau; leur dégradation ultérieure pourra donner lieu à des demandes de subvention.

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

Février s'approche, et l'hiver ne s'est encore guère fait sentir.

Cette anomalie du temps contrarie bien des bonnetiers et des marchands de charbon, mais que d'autres ennuis ne suscite-t-elle pas.

Les maladies abondent à Tourcoing.

La variole a déjà fait bien des victimes et la fièvre maqueuse s'est attachée à des familles entières. C'est, dans les classes ouvrières, souvent mal logées, que ces maladies exercent surtout leurs ravages.

La charitéofficielle ne saurait seule, dans de semblables moments, subvenir aux besoins pressants, c'est à la charité privée qu'il faut recourir.

Bien des gens sont dans la détresse. On nous cite particulièrement la famille Meurisse, cour Fresnoy, n° 4, sept de ses membres sur huit sont atteints de la fièvre muqueuse ; la veuve Delobel, même cour, n° 10, est aussi prise de cette maladie, ainsi que deux de ses enfants.

Un accident s'est produit hier vers 11 h. du matin, dans l'atelier de M. Vallois, marchand de grains, rue Winoc-Choqueel, à Tourcoing.

Un journalier nommé Edouard Benque, âgé de 65 ans, demeurant rue Leroux, a eu la main gauche prise sous le couteau d'un hache-paille.

La main a été presque détachée du poignet, le docteur Cadeau lui a donné les premiers soins.

On a amené hier soir, à la prison municipale de Tourcoing, Jean-François Vandenbrauden, âgé de 23 ans, tailleur, né à Malines et Joséphine Picart, âgée de 19 ans, couturière, née à Bellefontaine.

Ils sont expulsés et seront dirigés aujourd'hui sur la frontière.

Par suite d'une avarie survenue à la machine, le train de Paris qui devait arriver hier soir, à Lille, à dix heures trente, n'est entré en gare qu'à minuit et demie.

LOTERIE DE L'EXPOSITION DES BEAUX-ARTS. — Les neuf lots gagnés par les numéros ci-après n'ont pas encore été réclamés, savoir: 1490 — 4157 — 5007 — 17009 — 17382—19015—19092—27445—30664.

S'adresser à M. Coquide, membre de la commission, rue Nationale, 28.

Nous avons déjà parlé du notaire d'Aix qui s'est imposé la tâche de mettre tout le Code civil en vers.

Voici quelques échantillons de cette poésie :

Art. 1674.

Quiconque, ayant vendu sa chose immobilière,
Serait, sur douze parts que l'on pourrait en faire,
Lésé de plus de sept, a droit de demander
Que, la vente étant nulle, il faut la rescinder.

Art. 1711.

Ces genres principaux encore se subdivisent;
On dit : *baux à loyer*, ceux qui se localisent
Sur meubles et maisons; *bail à ferme* celui
Des biens ruraux ; *loyer*, un travail pour autrui.
A *cheptel*, d'animaux dont le croît se partage.

M. Hippolyte Leduc, dont nous avons annoncé la mort, était un musicien de grand talent.

Né à Dunkerque en 1825, M. Leduc eut pour maître, à Paris, M. Kalckbrenner. Il resta longtemps dans sa ville natale où il vécut de son art, tenant les orgues de l'église Saint-Jean-Baptiste.

En 1857, il vint habiter Lille et entra à La Madeleine, en qualité d'organiste. M. Leduc laisse des compositions très-estimées.

Un peintre lillois, M. Louis Schoutteten, vient d'être nommé officier de l'ordre de Tunis.

Un incendie a éclaté ce matin, à neuf heures dans la cave du numéro 10 de la rue de la Quenette, à Lille.

Le sous-sol, qui est long de plus de trente mètres, est bourré de bottes de paille appartenant à un emballeur de la rue de Roubaix. Hier on y déposa encore 5,000 kilogrammes de paille fraîche et rien ne décela la présence du feu.

Dans la matinée seulement, M. L. Biard, marchand de chaussures et locataire du reste de la maison, vit son attention attirée par une odeur insolite de brûlé. On chercha partout et bientôt une fumée intense, s'échappant par toutes les issues de la cave, fit connaître l'endroit ou était le feu.

Les pompiers accoururent; la puissante pompe à vapeur fut mise en batterie; des hommes, entourés de l'appareil *ad hoc* descendirent intrépidement dans ce gouffre de fumée suffocante sans pouvoir découvrir l'endroit précis du foyer.

En un clin d'œil, un mètre 20 d'eau noyait le bas du tas de paille ; mais comme celui-ci atteint la voûte, à une hauteur beaucoup plus grande, on n'arriva pas tout de suite jusqu'au feu. A deux heures après-midi seulement, après six heures d'un pénible et très-dangereux travail, les pompiers commandés par le capitaine Labbe, auquel s'était volontairement adjoint son collègue, Doutreligne, purent enfin maîtriser ce singulier et dangereux *feu de paille*.

On a beaucoup remarqué, avec les intrépides pompiers qui se rendaient à tour de rôle sur le *théâtre* même de l'incendie, c'est-à-dire dans l'atmosphère doublement étouffante de la cave, on a remarqué deux ouvriers fumistes, dont nous regrettons d'ignorer les noms.

Les pertes directes se bornent à 5 ou 6,000 kil. de paille perdue. Malheureusement, l'eau, en excès dans la cave incendiée, passa dans les caves voisines, notamment chez le négociant en tissus du n° 8, où plusieurs ballots de toiles furent quelque peu avariés, malgré la promptitude apportée dans le déménagement.

La circulation des cars à vapeur et des voitures a dû être, à plusieurs reprises, suspendue sur ce point. Il n'y a pas eu d'accident que nous sachions.

On lit dans le *Mémorial de Lille* :

LA PORTE DE PARIS. — La question de la porte de Paris, ou de l'Arc de Triomphe de Louis XIV, qui a tant émotionné les Lillois, il y a quelques années, est revenue sur le tapis et a enfin reçu une solution conforme au vœu de l'immense majorité des habitants : la porte sera conservée.

On se rappelle qu'une personnalité remuante du Conseil municipal, offusquée sans doute par ce souvenir du grand Siècle et de la réunion définitive de notre ville à la France, avait proposé au Conseil de voter la démolition d'un monument plus national encore que communal.

Il n'y eut alors à Lille qu'un cri d'indignation contre cette proposition d'un vandalisme stupide... ou intéressé et le démolisseur dût reculer.

Il parvint toutefois à obtenir que la commission des travaux fût saisie de l'étude de la question.

Cette commission vient de publier le résultat de ses études sur les divers projets soumis à son examen et elle a chargé M. Mongy, aîné, directeur des travaux municipaux, de dresser les plans et devis relatifs à la reconstruction partielle et à la consolidation de la Porte de Paris

Ces modifications seront du reste peu nombreuses. On dégagera le sommet du monument afin que les personnages allégoriques qui le décorent se détachent mieux à la vue, du côté de la rue de Paris.

La place circulaire qui entoure aujourd'hui l'Arc de Triomphe sera élargie et prendra la forme octogonale. Enfin on consolidera les portions défectueuses.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des suites données à cet intéressant projet.

Dans l'après-midi d'hier, un déplorable accident est arrivé dans l'atelier de M. Lys Lancré, charpentier, rue des Roses, 31, à Lille.

Un ouvrier nommé Eugène Bury, qui conduisait une machine, approcha par inadvertance la main gauche d'un engrenage et eut les deux premières phalanges des doigts broyées.

M. le docteur Verhaeghe, aussitôt appelé, lui a prodigué les premiers soins. Eugène Bury a ensuite été conduit à l'hôpital Ste-Eugénie.

La *Gazette de Tourcoing* a reçu et publie la lettre suivante :

Tourcoing, 18 janvier 1882.

Monsieur le rédacteur,

Vous vous êtes sans doute fait un devoir de communiquer à vos lecteurs la protestation ultra-pathétique de M. Léon Ducrocq.

Que de révélations dans cette épître !

Et d'abord notre conseiller d'arrondissement n'avait-il pas annoncé récemment et avec fracas qu'il se tiendrait à la disposition de ses électeurs, tant à la ville qu'à la campagne, en des lieux, à des jours et des heures indiquées? Cela dit, il va se promener à 200 lieues de Tourcoing.

Pauvres électeurs, que deviennent pendant ce temps vos intérêts et vos conflits ? Vous êtes comme le navire abandonné sur la mer orageuse sans boussole, sans pilote et sans gouvernail.

Le Conseil municipal (la lettre de M. Ducrocq nous l'apprend), se compose d'un *coupable et de ses complices*. La complicité remonte à la période électorale du 10 avril. Pour entrer à l'Hôtel-de-Ville, pour éviter l'échec du 9 janvier, les candidats radicaux ont dû se faire les complices du coupable. M. Hassebroucq et passer sous ses fourches caudines. Compromission honteuse ! pacte impie ! ils lui ont permis de transgresser les lois.

Naturellement, dans cette entreprise, les plus radicaux furent les plus en faute, puisqu'il leur a fallu se baisser de plus haut pour passer sous le joug du futur maire, et M. Léon Ducrocq s'attaque à ses meilleurs amis.

Qu'importe d'ailleurs lorsqu'on a la conscience du devoir accompli.

On vous jugera, leur dit M. Léon Ducrocq, *et je proteste au nom des vrais républicains dont les événements m'ont constitué le chef.*

Voilà qui est net et catégorique.

Nous avons deux sortes de républicains : les *vrais*, M. Leon Ducrocq est l'un d'eux et leur chef à tous, *pontifex maximus !* les autres, *pas vrais*, ou faux républicains, élus du 10 avril, siégent au Conseil municipal en attendant l'heure du jugement. Qu'ils tremblent! l'ex-capitaine Ducrocq leur a déclaré la guerre.

Il est donc entendu : le Conseil municipal compromistout entier dans l'entreprise du 10 avril, est voué tout entier aux gémonies. Mais cette exécution faite, exécution sommaire et juste, de quelles troupes disposera celui qui se dit leur maître, et quels événements ont constitué M. Leon Ducrocq chef de ces soldats d'élite ? On ne le voit pas bien, et nous nous tournons vers Gignac pour demander la lumière.

M. Léon Ducrocq termine sa protestation par une évocation du genre dramatique, cliché très-connu, très-usé, mais qui réussit parfois encore auprès des badauds. Il parle au nom de toutes sortes de gens qui n'auraient garde de lui confier leurs intérêts.

Le temps n'est plus à l'exploitation des cadavres, et le vote du Conseil municipal a définitivement enterré la question du patronage.

Pour terminer qu'on nous permette une comparaison, *si parva licet componere magnis* !

Quand Mademoiselle, fille du duc d'Orléans, celle qu'on a appelée la *Grande Mademoiselle*, fit tirer un coup de canon sur les troupes royales, Mazarin connaissant son desir d'épouser le roi s'écria : « Ce boulet vient de tuer son mari. »

La lettre de M. Léon Ducrocq n'a-t-elle pas tué sa députation future, le rêve de tous ses instants ; d'aucuns pourront le croire. En tous cas, nous..... nous croyons pouvoir l'affirmer.

Agréez, etc. X...

On nous écrit d'Halluin :

La musique des sapeurs-pompiers de notre ville offrait, dimanche dernier, son concert annuel à ses membres honoraires. Un public nombreux et choisi se pressait dans la salle de l'école communale, disposée à cet effet.

La musique des sapeurs-pompiers a ouvert chacune des parties du concert par un des meilleurs morceaux de son répertoire. Nous avons constaté avec plaisir les qualités d'ensemble et de justesse que cette musique a acquises sous la ferme et habile direction de son dévoué chef M. Rédelé.

M. Henri Couthier a détaillé avec goût deux romances de Faure : le *Pressoir* et les *Trois Soldats*.

M. Dodin, flûtiste, a retrouvé chez nous son succès de l'année dernière; son air varié sur *Lucie de Lammermoor* a été accueilli par les applaudissements mérités de l'auditoire.

M. Hache, baryton, dans l'air de *Joseph* et dans l'*Dusouse*, nous a fait entendre une voix chaude et sympathique qu'il manie avec souplesse et élégance.

M. Victor Vaissier, tuba, nous a prouvé que les difficultés musicales ne sont qu'un jeu pour lui; cet artiste sait tirer de son instrument ingrat des sons d'un fini et d'une douceur remarquables, n'excluant ni l'ampleur ni la force. Il nous l'a montré par la facilité et le brio avec lesquels il a interprété deux *fantaisies* pour piston.

M. Wilhem Rohn, de Roubaix, est un violoniste de première force; son coup d'archet vigoureux et magistral nous a tenu sous le charme pendant toute l'exécution d'une *Fantaisie sur Faust* et du cinquième *Concerto de Bériot*.

Le trio sur le *Voyage en Chine*, pour violon, flûte et piano, a valu à ses interprètes d'unanimes applaudissements.

M. Segard, le désopilant comique que nous revoyons toujours avec un nouveau plaisir, a obtenu un véritable succès de fou rire, notamment dans le *Concert à Landerneau*.

Toutes nos félicitations à M. Wassenove, qui possède non-seulement un rare talent d'accompagnateur, mais aussi celui d'un acteur de mérite, comme il l'a prouvé dans la comédie : *Les Petites Misères de la Vie humaine*, où il a été très bien secondé par MM. Segard, Danel et Noyelle.

En somme, très bonne soirée, qui fait le plus grand honneur à son principal organisateur, M. Dumortier, capitaine des sapeurs-pompiers.

Templeuve. — La douane vient de faire une belle capture hier matin dans cette commune. Vers cinq heures, le brigadier Lime, accompagné des agents Petit et Trebout ont arrêté un homme porteur de 40 kilog. de tabac étranger. Continuant leurs recherches, ils ont encore découvert 120 kilos cachés dans un fossé.

Beugny. — Un regrettable accident est arrivé dans cette commune.

Un enfant, le jeune Depuis qui jouait assez près d'un arbre que l'on abattait, s'est trouvé atteint par la chute de cet arbre et a eu le crâne brisé. Il est mort vendredi dans la matinée. Il était l'unique enfant d'une veuve dont on comprendra la douleur.

Douai. — Nous avons annoncé hier l'acquittement de M. le curé-doyen de Marchiennes, dans l'affaire intentée par le parquet de Douai.

La cour d'appel de Douai (chambre des appels correctionnels) a confirmé le jugement de première instance et prononcé l'acquittement du curé-doyen de Marchiennes.

Cet ecclésiastique, on se le rappelle, avait été poursuivi, pour critique d'actes de l'autorité.

M. l'avocat-général Delegorgue avait soutenu la prévention, Me Gueroin, ancien avocat général, avocat au barreau de Douai, avait présenté la défense de l'accusé.

— Lundi matin, un accident qui aurait pu entraîner la mort d'un homme, est arrivé au Pont des Dominicains.

Un ouvrier travaillait à la réparation d'une gouttière et se trouvait en haut d'une échelle dont le pied reposait sur la chaussée, lorsqu'une laitière venant de la place St-Amé et voulant devancer deux voitures, lança son cheval sans prendre ses mesures.

Une des roues accrocha l'échelle, lui fit faire deux tours sur elle-même. L'ouvrier ne lâcha pas prise, revint au-dessus et fut heureusement quitte de cet accroc pour la peur. Sans ce dénouement, il serait tombé sur les garde-fous du canal.

Monchaux. — Un vieux brave, l'un des derniers survivants de la grande époque napoléonnienne, M. François Berson, âgé de quatre-vingt-neuf ans, propriétaire à Monchaux, où il était né le 11 février 1793, vient de s'éteindre dans son lieu natal, après quelques jours de maladie ; il a succombé à une fluxion de poitrine.

M. Berson, incorporé au 14e de ligne le 20 novembre 1812, avait fait la campagne de Saxe en 1813 et celle de 1814 au blocus de Magdebourg.

Malincourt. — Comme à Hermies, un cas de fécondité assez rare vient de se produire dans cette commune.

La femme du sieur Auguste Lenoir, dit *Mayon*, a mis au monde, dimanche matin, deux garçons et une fille. La mère et ses trois rejetons se portent bien.

Lens. — Un de ces jours derniers, un accident est arrivé à la fosse N° 5 de Sallau. — Le nommé François Lefebvre, âgé de 47 ans, en poussant une voiture vers l'entrée d'un trou, a été précipité, lui et le véhicule, d'une hauteur de six mètres. Le malheureux a eu le poignet droit fracturé, ainsi que plusieurs contusions d'une certaine gravité. — Il a été transporté à l'hospice de Lens.

St-Pierre-lez-Calais. — Trois ouvriers tuilistes de St-Pierre, les nommés Coquelet et les frères Frossette, descendaient du train à la gare de Guines.

A peine dehors, une discussion, pour une futilité, s'engagea, et, des mots, on en vint aux mains ; Coquelet fut terrassé par les frères Frossette, qui s'acharnèrent après lui en le frappant à coups de pieds et de poings ; ils y mettaient tant de rage, que sans l'arrivée de la gendarmerie de Guines, ils l'auraient complètement assommé.

Les agresseurs ayant pris la fuite, Coquelet fut relevé sans connaissance et tout ensanglanté, contusionné sur le corps et ayant plusieurs blessures à la tête, heureusement sans gravité.

On s'empressa de donner des soins au blessé. Quant aux frères Fossette, procès verbal a été dressé contre eux.

Dunkerque. — Mardi, vers midi, on a transporté à l'hospice le nommé Achille Adam, 21 ans, charretier, qui venait d'être blessé grièvement au bras droit en voulant arrêter une scie circulaire en mouvement dans l'établissement de M. Machu, son patron, marchand de bois à Coudekerque-Branche.

L'amputation de ce membre a eu lieu dans la soirée même.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 18 JANVIER. — Victor Jean, rue Miln, 16. — Marie Lorthiois, rue d'Arcole, cité St-Leon, maisons Fraser, 12. — Louis Cattepoel, rue des Anges, 14. — Auguste Asteurs, rue St-Jean, 20. — Julie Meulenyser, rue de la Perche, cour Jean Bart, 13. — Auguste Douterlungne, sentier du Ballon, maisons Roussel, 8. — Victor Delange, rue du Moulin, 122.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 18 JANVIER. — Richard Vanlathem, 1 an, rue de Beaurewaert, 4. — Fortune Boute, 64 ans, journalier, rue St-Jean, petites-sœurs. — Louis Tiberghien, 71 ans, propriétaire, rue du Collège, 171. — Jules Delfosse, 16 jours, rue Descrème, cour Picavet. — Jules Lamblin, 2 mois, rue du Moulin, 15. — Gustave Delecroix, 11 mois, rue de Fourcroy, maison Bouche, près l'Abattoir. — Marie Frasdi, 1 an, rue de l'Hommelet, 120.

MARIAGES du 18. — François Dubois, et Palmyre Olivier. — Georges Dauxoisne, 27 ans, cordonnier, et Romaine Desurmont, 21 ans, sans profession.

Belgique

Liège. — Nous lisons dans la *Gazette de Liège* :

La presse néerlandaise annonce que les rois des Belges et des Pays-Bas se rencontreront en Angleterre au mariage du prince Léopold d'Angleterre avec une sœur de la reine des Pays-Bas. C'est la première fois que les deux souverains se rencontreront, et sans nul doute des relations cordiales s'établiront entre les deux Cours. Il s'en suivra des invitations, des visites mutuelles.

Les journaux d'outre Moerdyck ajoutent que les deux familles royales rentreraient ensemble sur l'escadre néerlandaise par Flessingue et Anvers, où auraient lieu de grandes solennités militaires, après quoi les deux souverains se sépareraient pour rentrer dans leurs capitales, où ils se rendraient visite dans un avenir prochain.

FAITS DIVERS

— Le R. P. Frédéric Le Vavasseur, supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, vient de mourir, à la suite d'une longue et cruelle maladie. Originaire de l'île de la Réunion, c'est à lui qu'on doit la première idée d'une congrégation destinée spécialement à l'évangélisation des noirs ; et c'est cette idée qu'a réalisée le R. P. Libermann en fondant, en 1840, la société du Sacré-Cœur de Marie. Le R. P. Le Vavasseur en est donc justement considéré comme l'un des fondateurs. Le service funèbre aura lieu aujourd'hui jeudi, à dix heures du matin, dans la chapelle du séminaire du St-Esprit, 30, rue Lhomond, à Paris.

— Un crime abominable vient d'être commis à Saint-Aignan (Loir-et-Cher).

Au milieu de la nuit, le jeune Lemanissier entendait le bruit d'une lutte acharnée provenant de la chambre de son père ; il s'y rendait précipitamment et voyait le vieillard couvert de sang dans son lit.

Rosalie Lemanissier, la fille de la victime, se tenait dans un coin de la chambre en brandissant le couteau avec lequel elle venait de frapper son père.

Le jeune homme voulut désarmer sa sœur : elle le blessa à son tour.

Enfin, on s'empara de cette furie et on la conduisit à la maison d'arrêt.

— La cour d'assises du Cher, dans ses séances des 24, 25 et 26 courant, aura à juger les nommés Murat et Roche, coupables d'assassinat sur la personne du curé de Jussy-le-Chaudrier.

L'instruction a été passablement difficile, par suite du système des accusés, qui rejettent l'un sur l'autre tout le poids de la responsabilité. Lorsque, fatigué de ce système, le magistrat instructeur a voulu les confronter, ils se sont jetés l'un sur l'autre pour se déchirer.

— Une lettre d'un officier qui était à bord du *Triomph*, actuellement dans le Pacifique, rapporte les détails suivants sur la terrible explosion qui a eu lieu sur ce vaisseau, le jeudi 22 novembre, sur les côtes du Chili : « Nous avons eu à bord, écrit-il, une terrible explosion de xerotine siccative, jeudi 22, à 8 heures du matin. La lettre porte la date 27 novembre, elle a donc été écrite cinq jours après l'accident.

Deux hommes ont été tués sur le coup et un troisième est mort le samedi suivant dans l'après-midi. Un grand nombre de personnes ont été affreusement brûlées. Les matières qui ont fait explosion étaient, contrairement aux instructions de l'Amirauté, renfermées sous le cabinet de peinture. Il paraît qu'un marin y entra avec une lumière et il fut mis littéralement en pièces. A l'infirmerie, en dehors du cabinet de peinture, les couvertures furent jetées hors des lits ainsi que ceux qui les occupaient.

Comme je viens de le dire, un homme a été mis en pièces et le second qui a été tué se trouvait éloigné de 35 yards. Sa mort est attribuée à une lésion au cerveau. L'individu qui est mort samedi après-midi, est décédé des suites de sa frayeur. Chose extraordinaire, le peintre qui, au moment de l'explosion, était alors à l'intérieur de son cabinet n'a eu que des brûlures.

Au moment où je vous écris, il n'y a qu'un des blessés qui le soit grièvement. Il souffre de blessures internes et d'une lésion à l'épine dorsale. Au moment de l'explosion je me promenais sur le pont de long en large; musique jouait le *God save the Queen* : Ce fut une panique générale, les matières qui avaient fait explosion étaient descendues dans la carène et c'est seulement hier qu'on y pût pénétrer à cause du gaz qui s'en échappait.

« La matière qui a été cause de ce terrible accident est communément appelée (dessicatif breveté) et est employée pour empêcher la corrosion de la carène des vaisseaux cuirassés Le *Triomph* est un cuirassé de 6,640 tonnes; sa machine à vapeur a une force de 4,800 chevaux et il a un armement de 14 canons. Il est commandé par le capitaine Albert H. Markham. »

— Deux souvenirs sur M. Charles Blanc, qui vient de mourir :

Très érudit et très apprécié par les artistes qui s'inclinaient devant son goût et sa compétence incontestables, et qui trouvaient toujours en lui un défenseur éclairé, M. Charles Blanc savait à l'occasion oublier ses préférences politiques pour se montrer juste et impartial. C'est sur ses instances que le paysagiste Troyon fut, en 1849, décoré de la Légion d'honneur par le prince Louis-Napoléon, alors président de la République.

L'histoire de cette décoration a été racontée par M. Charles Blanc, lui-même, dans son livre : *Les Artistes de mon temps*.

Un matin, à sept heures, deux ou trois jours avant l'ouverture du Salon, M. Dufaure, alors ministre de l'intérieur, le fit prévenir que le Président de la République se trouverait au Salon à huit heures. M. Charles Blanc s'y rendit aussitôt et le lendemain matin, nous étions à Suspension Bridge, petit village qui doit son nom à un magnifique pont construit sur la rivière Niagara, et qui fait communiquer la rive américaine avec le territoire canadien.

On sait que les grands lacs du Nord de l'Amérique, les lacs Supérieur, Michigan, Huron et Erié, envoient la masse des eaux qu'ils accumulent vers le lac Ontario, à travers un canal de 50 kilomètres qui constitue la rivière Niagara Les cataractes sont divisées en deux parties par l'île de la Chèvre : la chute américaine, à peu près droite, a une largeur de 300 mètres et une hauteur de 65 mètres; la partie canadienne ou fer à cheval est large de 670 mètres et haute de 86. L'origine du nom est un peu incertaine ; on croit pourtant qu'elle vient de l'iroquois et signifie *Tonnerre des eaux*. Les cataractes du Niagara ont été vues pour la première fois par un homme de race blanche, il y a environ 200 ans ; c'est, dit-on, le Père Hennepin, jésuite missionnaire français, qui les découvrit dans un voyage d'exploration en 1678.

Le bruit de ces immenses chutes s'entend au loin et leur puissant grondement est plus ou moins distinct suivant la direction et la force des vents. Le flot irrésistible qui se précipite a un débit de 400 millions de tonnes par heure. La violence des frottements exercés par l'eau recule, paraît-il, le précipice de plus de 20 centimètres chaque année. La largeur des chutes est de 1,000 mètres, et la différence totale du niveau entre les lac Erié et Ontario de 121 mètres. Ces renseignements précis, que les Américains ne manquent jamais de donner, permettent d'apprécier plus sûrement le côté grandiose du spectacle.

» Du pont suspendu on aperçoit les chutes dans toute leur étendue. Ce fameux pont est construit à 2,800 mètres environ au-dessous des chutes; on a eu le traversant, un admirable point de vue : les trains des compagnies de chemins de fer Great Western et New-York central en font usage pour passer des Etats-Unis au Canada. On peut se faire une vague idée de l'émotion profonde qui envahit le spectateur à la vue de cette masse liquide en fureur qui court, bondit, se précipite en nappes gigantesques pour tourbillonner, se tordre en mille remous au bas de sa chûte, et repartir avec plus de fureur pour former les rapides.

» D'immenses nuées formées par les eaux pulvérisées s'élèvent sans cesse au-dessus du gouffre et présentent quelquefois dans leurs masses légères toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Le décor qui sert à entourer une des plus belles scènes naturelles du monde est du reste admirable, les rochers abrupts et la végétation vigoureuse qui recouvre toutes les hauteurs donnent au paysage des effets encore plus grandioses. Mais toutes ces merveilles deviennent une féerie lorsqu'on peut les contempler la nuit par un beau clair de lune, et le climat de l'Amérique du Nord n'est pas avare de ces magnifiques effets.

C'est alors que la lumière électrique vient compléter le spectacle fourni par la nature en faisant ressortir tous les détails rapprochés.

On a ingénieusement placé de grands foyers électriques derrière les murailles de rochers qui se trouvent en avant de chaque côté des chutes, et les rayons lumineux sont dirigés vers les cataractes; en regardant de Suspension Bridge, on croirait voir un théâtre de géants avec ses montants gigantesques et son décor fabuleux. Le ciel, admirablement éclairé, laisse tous les fonds se détacher en silhouettes fantastiques; les premiers plans, mis en relief par l'éclairage électrique, présentent des aspects merveilleux d'ombre et de lumière, les grandes nappes d'eau miroitent et font jaillir de leurs ondulations vertigineuses mille reflets argentés.

On ne se lasse pas d'admirer de pareils prodiges; on reste ébloui, fasciné, et il est impossible de trouver des expressions suffisantes pour dépeindre la sublimité d'un pareil spectacle. »

— Etre emprisonné et trouver le moyen d'escroquer une somme de 13,640 francs, est un fait assez singulier.

Un employé d'une prison de Belgique s'était lié intimement avec un des prisonniers, sujet roumain, qui avait déjà subi à Paris trois condamnations pour vol et escroquerie.

Cet employé avait confié au prisonnier qu'il avait en dépôt, chez un banquier de Paris, une somme de vingt mille francs et qu'il attendait une occasion favorable pour faire fructifier cet argent.

Le lendemain même de cette confidence, le prisonnier demanda d'un ton indifférent à son ami l'employé de vouloir bien lui laisse prendre son nom, afin de pouvoir écrire différentes lettres à Paris et de toucher, par son entremise, les lettres qui viendraient en réponse.

L'employé y consentit sans aucune méfiance, et à quelques jours d'intervalle, il remit au prisonnier différentes lettres adressées à son nom.

Quoique intrigué par cette correspondance faite sous le couvert de son nom, il n'osait en demander communication, et ce fut le hasard qui lui donna la clef du mystère.

Le facteur se trompa dans sa distribution et remit en ville, à un homonyme, la lettre portant l'adresse de l'employé de la prison.

L'homonyme ne s'aperçut de l'erreur qu'après avoir pris connaissance de la lettre émanant d'un banquier, qui informait le destinataire des placements faits des fonds qui restaient entre ses mains, environ 7,000 francs. Le reste avait été employé suivant les ordres reçus, en obligations de la ville de Paris au porteur, dont les titres avaient été mis en dépôt au Comptoir d'escompte, au nom de la personne désignée, c'est-à-dire au nom du Roumain prisonnier.

Le banquier ajoutait qu'il n'avait plus qu'un millier de francs, ayant expédié en différentes fois, par lettres non chargées, 15,640 francs.

L'employé resta coi en lisant cette lettre contenant le bordereau des opérations faites en son nom.

Sans rien dire à son ami le prisonnier, il alla trouver le directeur de la prison auquel il fit, en toute humilité, l'aveu de son imprudence.

Il était temps, car le prisonnier devait être remis en liberté huit jours après.

Les 13,640 fr. et la correspondance du banquier de Paris ont été retrouvés cousus dans sa veste.

Le filou va donc de nouveau passer en cour d'assises.

Le trop crédule employé, rentré en possession des 13,640 fr., s'est mis en correspondance avec le banquier de Paris pour recouvrer son argent et ses titres.

— VANNES. — La péniche l'*Espiègle*, ayant surpris pendant la nuit quatre bateaux occupés à pêcher en fraude, entre Bailleron et Pladic, un marin de l'Etat sauta dans l'une des barques.

Les pêcheurs le jetèrent à la mer, mais il parvint, heurement, à regagner la péniche.

La justice informe.

— UN MONSIEUR TROP OBLIGEANT. — La mère d'un notable commerçant de la rue Montmartre, Mme D..., passait hier, vers trois heures, dans la rue Vivienne, lorsque, prise d'un malaise subit, elle dut s'arrêter et s'appuyer contre une devanture afin de ne point tomber.

Quelques passants, la voyant pâlir, s'empressèrent autour d'elle, et l'un d'eux, un monsieur décoré, d'excellente tenue, insista près de la malade pour qu'elle entrât quelques minutes dans la pharmacie voisine ; il lui offrit son bras d'une façon si courtoise que Mme D... n'osa refuser et se laissa accompagner.

Chemin faisant, la dame ne savait comment remercier le monsieur de son obligeance et s'excusait de l'avoir dérangé dans sa promenade, car il mettait une véritable bonne grâce à la soutenir.

A la pharmacie, Mme D... fut prise d'un nouvel étourdissement pendant lequel le monsieur lui entr'ouvrit légèrement son corsage pour qu'elle put respirer plus à l'aise.

Après quelques minutes de soins, Mme D... reprenait connaissance, et le monsieur tranquilisé, disait-il, sur l'état de la dame, saluait et partait.

Complètement remise, Mme D... fut toute stupéfaite de constater la perte de son porte-monnaie. Sa montre et son bracelet avaient également disparu.

Mme D... cessa d'être étonnée de l'extrême obligeance du monsieur décoré, mais il était trop tard : elle se contenta d'aller déposer une plainte entre les mains du commissaire de police de son quartier, auquel elle donna le signalement détaillé de l'obligeant quidam.

— LA PÊCHE DE LA BALEINE. — Au mois de mars dernier, le docteur Georges Pouchet, professeur d'anatomie comparée au Museum d'Histoire naturelle de Paris, était chargé par le ministre de l'instruction publique d'une mission scientifique en Laponie.

Voici un extrait des renseignements communi